

Épalinges
Commune

Préavis au Conseil communal

Adoption du budget 2026 de la CISTEP

Assainissement

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 27/2025 adopté par la Municipalité, le 06.10.2025

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Budget 2026 et clé de répartition de la CISTEP	2
3	Informations données lors de l'assemblée générale de la CISTEP.....	7
4	Conclusion	7

1 Objet du préavis

La convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy stipule :

Article 9 : Budget et comptes

La CISTEP approuve préalablement, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.

Si la CISTEP refuse leur approbation, elle communique par écrit les motifs à la commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la commune de Lausanne doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le budget, les comptes et la répartition des frais sont transmis aux Municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des conseils communaux.

L'objet de ce préavis est d'adopter le budget 2026 de la CISTEP. Le montant de la participation à la CISTEP est imputé sur le compte n° 4600.3526.030.

2 Budget 2026 et clé de répartition de la CISTEP

Aux pages suivantes figurent les éléments suivants :

- pages 3-4 : budget d'EPURA ;
- page 5 : compte d'exploitation (budget), à adopter par le Conseil communal ;
- page 6 : répartition des charges par commune, à adopter par le Conseil communal.



BUDGET RÉSUMÉ (REMIS À LA CISTEP) DE L'EXERCICE 2026

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Renseignements sur le budget 2026
3 Revenus	33'747'600	34'822'080	30'887'872	
30 Vente de prestations	33'553'000	34'525'480	30'236'762	
Divers traitements facturés et vente d'énergie	3'958'300	3'681'200	4'253'026	Y compris la prise en considération de l'augmentation de la vente de biogaz.
Prestations facturées au Service de l'eau	29'594'700	30'844'280	25'983'735	
31.1 Autres ventes et prestations de services	171'000	273'000	627'509	Montant correspondant à la rétrocession de la taxe CO ₂ par les Services industriels.
31.2 Loyers encaissés	23'600	23'600	23'600	Loyers perçus pour les antennes téléphoniques et la location des toitures (solaires).
4,5,6,8 Charges	33'747'600	34'822'080	30'887'872	
4 Charges directes d'exploitation	10'550'200	9'790'380	8'826'771	
40 Charges de marchandises	2'633'800	2'969'530	2'742'473	Y compris la mise en exploitation des installations du traitement biologique dont la mise en service est reportée à courant 2026.
41* Prestations et travaux de tiers	1'010'500	1'015'900	472'745	Y compris l'assistance à la mise en exploitation des installations du traitement biologique dont la mise en service est reportée à courant 2026, les prestations transverse du Service des finances de la Ville de Lausanne (187'500.-) et les certifications ISO (3'500.-).
42 Charges d'énergie	5'856'900	4'829'500	4'492'354	Y compris l'augmentation de la consommation électrique pour prendre en compte les installations de traitement biologique dont la mise en service est reportée à courant 2026.
43 Charges d'élimination	907'100	851'450	1'029'184	Y compris l'augmentation des coûts de transport des résidus mis en décharge.
44 Charges de matériel d'exploitation	141'900	124'000	90'016	Y compris le renouvellement d'équipements de sécurité, du matériel informatique, etc.
5 Charges de personnel	8'825'900	9'119'600	7'409'009	
50* Charges de personnel	8'658'900	8'938'500	7'262'944	Estimation faite sur la base des effectifs 2025 : - Personnel exploitation STEP pour un total de 47 EPT ; - Personnel administratif et projets pour un total de 11.5 EPT ; - Personnel auxiliaire : 8 EPT dont 6 opérateurs STEP, 1 laborantin et 1 chargé de sécurité.
51* Autres charges de personnel	167'000	181'100	146'065	Y compris les plans de formation (maintenance, électriciens, informatique industrielle, CEP et certificats professionnels) pour 2026 (52'400.-) et les prestations transverse du Service du personnel de la Ville de Lausanne (83'000.-).



BUDGET RÉSUMÉ (REMIS À LA CISTEP) DE L'EXERCICE 2026

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Renseignements sur le budget 2026
6	Autres charges d'exploitation	14'371'500	15'912'100	14'720'918
60	Charges d'entretien, réparations, remplacement	1'729'200	1'679'100	1'597'789 En fonction des charges d'entretien des bâtiments et des installations techniques de la STEP.
61	Charges de locaux	129'000	119'000	52'264 En fonction du nettoyage annuel des bâtiments des installations de traitement de l'eau, de la prévention de la corrosion et de la désinfection contre les nuisibles.
62	Assurances-choses	100'400	116'400	96'806 Primes d'assurance incendie, dégâts naturels sur le mobilier et dégâts des eaux.
63	Droits, taxes et autorisations Taxe micropolluants	3'177'600 2'430'000	3'095'225 2'356'488	3'095'225 2'356'488 Adaptation du montant de la taxe facturée en 2025 en tenant compte de l'évolution de la population attendue (env. +5'000 habitants.es).
64*	Droit de superficie, taxe foncière et autres taxes Charges d'administration et d'informatique	747'600 513'800	747'600 511'800	738'737 507'799 Y compris les prestations transverse du Secrétariat général de la direction sécurité et économie pour la tenue de la comptabilité (159'800.-), les frais d'utilisation du parc informatique et les indemnités des membres du Conseil d'administration.
65	Autres charges d'exploitation	1'500	1'500	27
67	Amortissement et ajustement de la valeur des immobilisations corporelles	5'082'400	5'721'700	6'441'517 Diminution des amortissements car les immobilisations rachetées à la Vdl à la création d'Epura SA sont totalement amorties fin 2025. Le début d'amortissement des installations de traitement biologique est reporté à 2027 à la suite de la mise en service de ces installations courant 2026.
69	Charges et produits financiers	3'637'600	4'540'000	2'929'491 Révision de la charge d'intérêts par l'émission d'un nouvel emprunt en 2026 en fonction des besoins en trésorerie pour les projets en cours.
8	Résultats extraordinaires et hors exploitation			-68'827
*	Montant total des prestations facturées par le service de l'eau et ventilées sur les comptes marqués d'un *	9'127'700	9'408'300	
41*	Prestations et travaux de tiers	191'000	191'000	Prestations des services transversaux, Service des finances (187'500.-) et certification ISO (3'500.-).
50*	Charges de personnel	8'638'900	8'918'500	Salaires des collaborateurs de la Ville de Lausanne travaillant pour Epura SA.
51*	Autres charges de personnel	138'000	139'000	Prestations transverse Service du personnel Ville de Lausanne (83'000.-), formation du personnel d'exploitation (52'400.-) et repas de fin d'année du Service de l'eau (2'600.-).
64*	Charges d'administration et d'informatique	159'800	159'800	Prestations transverse du Secrétariat général de la direction sécurité et économie pour la tenue de la comptabilité.



1 COMPTE D'EXPLOITATION

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024		
Total		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Renseignements complémentaires
301 Traitements		7'089'594	38'803'300	7'395'500	40'389'980	6'075'635	33'893'728	Salaires bruts du personnel d'exploitation de la STEP ainsi que du personnel administratif et des projets d'Epora SA.
303	Cotisations AVS et AC	641'194		606'000		545'739		
304	Cotisations à la caisse de pensions	882'539		893'500		751'149		
305	Assurance de personnes	35'573		33'500		29'922		En fonction des primes de la SUVA, calculées selon les corps de métier.
306	Autres frais de transport					1'136		
309	Frais de formation professionnelle	52'400		36'100		30'524		Formation dans les domaines de la sécurité, électricité, certification exploitants de STEP et automatisation des processus. Augmentation due à la future mise en service de la microbiologie.
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules					673		
317	Déplacements, débours, dédommagements	2'600		2'600		1'239		Repas du Service de l'eau.
318	Autres prestations de tiers	29'665'600		30'995'180		26'029'536		
318.40	Prestations facturées par Epora SA	29'594'700		30'844'280		25'983'735		Prestations facturées par Epora SA.
318.XX	Divers	70'900		150'900		45'800		Révision des comptes de la CISTEP. Réduction des dépenses relatives au PREE Chamberonne.
319	Impôts, taxes, cotisation et frais divers					183		
390	Imputations internes	433'800		427'600		427'992		Prestations transversales de la Ville : service des finances (187'500.-), service du personnel (83'000.-) et tenue de la comptabilité par le Secrétariat général de la direction de la sécurité et de l'économie (159'800.-); certification ISO (3'500.-).
435	Prestations facturées à Epora SA		9'127'700		9'408'300		7'723'939	Salaires : exploitation (6'786'100.-); projets et administration (1'852'800.-); autres prestations facturées par le Service de l'eau (488'800.-).
436	Dédommagements de tiers		10'000		10'000		140'241	En fonction des remboursements des assurances, APG, AI, SUVA, autres.
439	Autres recettes		-		-		12	
452	Participation des communes aux charges		29'665'600		30'971'680		26'029'536	
452.XX	Participation des communes aux charges		13'287'600		13'256'100		11'204'702	
452.XX	Participation de Lausanne aux charges		16'378'000		17'715'580		14'824'834	



2 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

Méthode de calcul	Budget 2026	Budget 2025	CHF HT
a Participation des communes aux charges	29'665'600	30'971'680	CHF HT
b Surface des parcelles imputables*	2'438	2'564	ha
c Charge nette par ha	500	500	CHF HT
d Part surface imputable	1'219'197	1'281'802	CHF HT
e Montant à répartir	28'446'403	29'689'878	CHF HT
f Consommations d'eau présumées*	18'773'848	19'851'091	m3
g Charge nette par m3	1.5802	1.5602	CHF HT

Commune	m3	ha	CHF HT	CHF HT	CHF HT
	Consommations d'eau présumées*	Surface des parcelles imputables*	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Bussigny	710'556	13.417	1'129'500	978'200	945'735
Chavannes-près-Renens	522'985	46.600	849'700	946'600	714'444
Cheseaux	347'024	13.457	555'100	550'200	465'334
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	846'554	15.825	1'345'600	1'240'500	1'126'666
Ecublens	838'012	48.419	1'348'400	1'545'600	1'131'674
Epalinges	631'256	199.371	1'097'200	1'037'000	933'914
Jouxteins-Mézery	130'909	7.189	210'500	210'700	176'595
Lausanne (réduit Tridel)	10'720'299	1'315.120	16'378'000	17'715'580	14'824'834
Le Mont sur Lausanne	776'806	297.793	1'376'400	1'365'700	1'175'474
Morrens	1'838	0.051	2'900	3'200	2'455
Prilly	960'099	211.087	1'622'600	1'642'300	1'374'350
Pully	91'046	25.005	156'400	149'000	132'823
Renens (réduit Nébuleuse)	1'445'808	212.524	2'390'900	2'380'800	2'016'951
Romanel sur Lausanne	277'366	25.618	451'100	483'000	379'359
Saint-Sulpice	394'081	3.027	624'200	598'100	522'306
Villars-Ste-Croix	79'208	3.893	127'100	125'200	106'623
Total	18'773'848	2'438.395	29'665'600	30'971'680	26'029'536

*Basées sur le décompte 2024

3 Informations données lors de l'assemblée générale de la CISTEP

Les informations se trouvent sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2025 annexé.

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

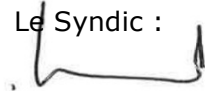
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 27/2025 de la Municipalité du 06.10.2025 ;
- entendu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1.** d'accepter ce préavis tel que présenté ;
- 2.** d'adopter le budget 2026 de la CISTEP.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic :

Alain Monod



Le Secrétaire municipal :

Damien Bally

Annexe(s) : procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2025.

p. a. Service de l'eau
Rue de Genève 36
Case postale 7416
1001 Lausanne
☎ 021/315 85 30

PROCÈS-VERBAL N° 120 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 2025

PRÉSIDENTE

M. Danièle PETOUD

Conseillère municipale à Ecublens

PRÉSENT·E·S

Mme Catherine CALANTZIS ROBERT
M. Thierry AUBERSON
Mme Nathalie JATON
M. Francis TOLEDANO
M. Roland PERRIN
M. Serge ROY
Mme Nadège LONGCHAMP
M. Frédéric STAEHLI
M. Marc ZOLLIKER
M. Cédric HENRY

Conseillère municipale à Bussigny
Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne
Conseillère municipale à Crissier
Chef du Service infrastructures à Crissier
Conseiller municipal à Epalinges
Syndic de Jouxten-Mézery
Conseillère municipale au Mont-sur-Lausanne
Conseiller municipal à Morrens
Conseiller municipal à Pully
Chef d'exploitation Evacuation et traitement des
eaux à Pully
Conseiller municipal à Chavannes-près-Renens
Conseillère municipale à Renens
Conseiller municipal à Romanel-sur-Lausanne
Conseillère municipale à Saint-Sulpice
Conseiller municipal à Villars-Sainte-Croix
Directeur Epura S.A., Lausanne
Chef du Service de l'eau, Lausanne
Chef d'usine, STEP, Service de l'eau
Chef division I&RC, Service de l'eau
Responsable financière, Service de l'eau

M. Jean CEPPI
Mme Tinetta MAYSTRE
M. Blaise JAUNIN
Mme Corinne WILLI
M. Nicola CASSETTA
M. Gregor MAURER
M. Sébastien APOTHELOZ
M. Guillermo GRUNAUER
M. Jean-Marie BUCHILLY
Mme Monika KORZENIEWSKA

EXCUSÉ·E·S

M. Pierre-Antoine HILDBRAND
Mme Rebecca Joly

Conseiller municipal à Lausanne
Conseillère municipale à Prilly

PROCÈS-VERBAL

Mme Isabelle BURGUY

Adjointe administrative du Service de l'eau

DISTRIBUTION

Participant·e·s, excusé·e·s

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de la séance n° 119 du 12 mars 2025
3. Budget de l'exercice 2026
4. Informations sur les activités de la STEP
5. Informations sur l'avancement du projet StepAct
6. Retour sur les échanges d'expériences sur la gestion des eaux de chantier et des eaux claires
7. Date et lieu de la prochaine assemblée
8. Divers

1. SALUTATIONS

Mme Petoud ouvre l'assemblée générale. Elle explique que *Mme Annen* a donné sa démission et a été remplacée par *M. Auberson*. Ce dernier explique que cela fait deux mois qu'il a repris le poste et qu'il prend connaissance des dossiers. Elle excuse *M. Hildbrand* de Lausanne et *Mme Joly* de Prilly en congé maternité. Elle salue la présence de MM. Henry de Pully et Toledano de Crissier, chefs de service qui ont l'habitude de participer aux AG. Elle présente les représentants de l'administration communale : *M. Apothéloz*, chef du Service de l'eau et secrétaire de la CISTEP, *Mme Burgy*, adjointe administrative qui prend les notes de séance et envoie les courriers aux membres, *M. Buchilly*, chef de la division Innovation et Relations clients qui est le contact du service pour les communes, *Mme Korzeniewska*, nouvelle responsable financière du Service de l'eau et enfin *M. Grunauer*, chef de la STEP. Du côté d'Epura il y a *M. Maurer*, directeur. *M. Dupré*, responsable financier, a donné sa démission et sera prochainement remplacé : nous le remercions pour sa précieuse collaboration lors de l'établissement des budgets et des comptes.

Est-ce que l'ordre du jour appelle une modification ? Ce n'est pas le cas.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE NO 119 DU 12 MARS 2025

Le PV est approuvé sans remarques avec remerciements à son auteure.

3. BUDGET DE L'EXERCICE 2026**Budget résumé Epura**

Mme Petoud expose en préambule qu'il y a eu des changements dans la projection budgétaire 2026 dus à un retard de la mise en service de la biologie. Elle propose que *M. Maurer* explique ce qui s'est passé avant de passer en revue le budget Epura.

M. Maurer rappelle (dia n°12) que lors de l'AG d'automne passé, il avait annoncé la mise en service du traitement biologique pour 2025. L'équipe de projet est maintenant certaine que la mise en service ne pourra plus intervenir cette année, mais qu'elle se fera en 2026. En effet, le prestataire du processus de traitement a livré les équipements, dont bon nombre se sont avérés non-conformes, ce qui va devoir être corrigé. On a de la peine à obtenir un planning plus précis car il s'agit de travaux de correction de grande ampleur et que les travaux des autres corps de métiers sont en train de se terminer ce mois-ci. Cela va d'autant plus compliquer les corrections que le bâtiment est maintenant occupé du reste des équipements. La DGE a été mise au courant et est venue faire une visite. Elle n'a pu que constater les défauts et a convenu de prolonger la dérogation dont dispose la STEP de déverser des eaux non conformes. Le bâtiment en tant que tel va entrer en service avec quelques équipements fonctionnels. Cela aura un impact sur les comptes 2025 et le budget 2026 comprend déjà ces ajustements. Il n'y aura donc pas d'amortissements des dépenses d'investissement concernant le traitement biologique en 2026. L'aide à l'exploitation annoncée à l'AG d'automne

vient de démarrer et se situera à cheval sur 2025-2026, au lieu de 2024-2025 comme initialement prévu. On formule l'hypothèse d'une mise en service en juillet 2026, et on a donc calculé des consommables pour une demi-année d'exploitation.

M. Zolliker demande à quel moment ces défauts ont été constatés. *M. Maurer* répond que les premiers défauts (assez mineurs) ont été constatés il y a environ 9 mois, puis de fil en aiguille d'autres défauts sont apparus, mais que l'équipe n'a pas mesuré l'ampleur des dégâts. On a fait appel à des experts et des huissiers pour formaliser les constats et les malfaçons, les paiements à l'entreprise ont été retenus. Cette dernière a reconnu les défauts. Il s'agit maintenant d'arriver à un constat partagé de la part de l'entreprise et d'obtenir un planning des corrections. *M. Apothéloz* ajoute en complément qu'il s'agit pour une partie d'un problème de dimensionnement : les calculs de base ont été mal faits et cela a pris un moment pour que l'entreprise l'admette. Ensuite, force a été de constater que la tuyauterie ne tiendrait pas la charge. *M. Maurer* termine en disant que l'entreprise va agir pour faire les réparations et reconnaît sa faute.

Mme Petoud ouvre la discussion en passant le budget poste par poste :

- 30 : *Mme Calantzis Robert* demande pourquoi on prévoit une baisse de ce poste au budget 2026. *M. Maurer* explique qu'il y avait une attente à la baisse concernant les traitements des résidus liquides (WCs des entreprises de construction). L'impact le plus important vient de la vente de biogaz car le prix unitaire est plus élevé que les années précédentes.
- 31.1 : -
- 31.2 : -
- 40 : -
- 41 : -
- 42 : -
- 43 : -
- 44 : -
- 50 : -
- 51 : -
- 60 : -
- 61 : -
- 62 : -
- 63 : -
- 64 : -
- 65 : -
- 67 : -
- 69 : -
- Rectangle bleu :
 - *Mme Calantzis Robert* ne comprend pas pourquoi les charges de personnel ne sont pas les mêmes que dans la ligne correspondante dans le budget du Service de l'eau : il manque CHF 20'000.-.
 - *Mme Jatton* ajoute que dans sa commune, en séance avec la COFIN, elle a eu des questions sur le personnel facturé à Epura. Les prestations facturées par le Service des finances se calculent-elles en heures ou s'agit-il d'un montant global ? *M. Apothéloz* répond qu'il ne s'agit pas d'heures. Le Service des finances calcule ses prestations pour chaque service de la Ville de Lausanne selon une clé de répartition à 2 niveaux. *Mme Jatton* comprend donc qu'il s'agit d'un paquet. Est-ce la même chose pour le montant facturé par le Service du personnel ? *M. Apothéloz* confirme qu'il s'agit également d'une clé de répartition. *Mme Petoud* ajoute qu'une partie de l'augmentation est due à l'entrée en fonction d'Abacus pour la tenue de la comptabilité d'Epura.

Mme Petoud demande s'il y a des questions générales concernant ce budget. *Mme Maystre* ne voit pas où les impacts liés au retard de la mise en service de la biologie se retrouvent. *M. Maurer* explique que le poste 67 aurait été impactée car il y aurait eu un montant conséquent

pour les amortissements. Au contraire le poste 67 diminue d'environ CHF 700'000.-. Pour ce qui concerne le poste 69, des emprunts n'ont pas été réalisés en 2025 et on pense en réaliser moins en 2026. Le poste 42 montre un montant supérieur car on est parti de l'hypothèse d'une exploitation de 6 mois du traitement biologique, ce qui donne un coût de l'électricité d'1 million. En année standard, il faudra compter 2 millions pour ce bâtiment.

M. Ceppi suppose que d'après ses calculs liés aux amortissements, Epura n'est pas soumis à MCH2. *M. Maurer* explique que le calcul ne se fait pas uniquement pour le bâtiment seul, mais également pour d'autres éléments. L'amortissement débute l'année après la mise en exploitation d'un bâtiment et les durées d'amortissement sont établies d'après la catégorie d'équipement.

Mme Jatton demande si la Ville de Lausanne va passer à MCH2. *MM. Apothéloz et Buchilly* confirment en indiquant que depuis début 2024 les durées d'amortissement sont celles de MCH2. Le passage officiel se fera au 1^{er} janvier 2027.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions sur ce budget. Ce n'est pas le cas.

Compte d'exploitation Service de l'eau

Mme Petoud ouvre la discussion concernant les différents postes :

- 301 : -
- 303 : -
- 304 : -
- 305 : -
- 309 : -
- 311 : -
- 317 : -
- 318 : -
- 318.40 : -
- 318.XX : -
- 319 : -
- 390 : -
- 435 : -
- 436 : -
- 439 : -
- 452 : -
- 452.XX : -

Pour répondre à la question de *Mme Calantzis Robert* concernant le report des lignes du rectangle bleu dans le budget du Service de l'eau, *Mme Petoud* explique que les CHF 191'000.- se retrouvent au poste 390, les CHF 159'800.- se retrouvent au poste 64 du budget Epura, et les CHF 8'638'900.- se retrouvent dans les postes 301, 303, 304 et 305, à quoi il faut soustraire CHF 10'000.- de remboursement d'assurances. *M. Maurer* ajoute qu'il faut ajouter CHF 20'000.- au poste 50 du budget Epura : il s'agit du montant qui concerne les examens médicaux. *Mme Petoud* demande que cela soit mis dans les commentaires pour la prochaine fois.

M. Toledano demande à quel moment vont débiter les amortissements si la biologie entre en service en juillet 2026. *M. Maurer* répond qu'ils débiteront au 1^{er} janvier 2027.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions concernant ce budget. Ce n'est pas le cas.

Répartition des charges totales nettes

Mme Maystre demande sur la base de quels calculs est faite la répartition des charges car elle constate de fortes variations dans les communes. *M. Buchilly* explique qu'on se base sur les

valeurs réelles des consommations d'eau et des surfaces des parcelles imputables de 2024, donc deux années précédant l'année prévue.

Mme Longchamp a le souvenir qu'on avait décidé de faire une moyenne sur 3 ans car pour sa commune il y a de grosses variations en se basant seulement sur 2 ans. *M. Apothéloz* pense que cette discussion a plutôt eu lieu dans le cadre de l'AGEV mais que les statuts de la CISTEP ne le prévoient pas.

Mme Maystre trouve les variations vraiment importantes et demande si certains facteurs permettent de l'expliquer. *M. Buchilly* répond que 2024 était une année pluvieuse et qu'on a donc constaté une baisse générale des consommations, mais que cela n'est pas le cas dans toutes les communes. On a bien entendu vérifié nos chiffres avec les moyens qu'on avait mais tout n'est pas explicable. *Mme Petoud* propose que pour le budget 2025 on prête une attention particulière aux variations et qu'on essaye de faire une analyse sur 3 ans. *M. Buchilly* explique que pour pouvoir faire ce travail, il aura besoin d'entrer en contact avec les municipaux et poser certaines questions. C'est en ordre pour tout le monde.

Mme Petoud demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas. L'assemblée peut donc en prendre acte et les budgets passeront dans les différents conseils communaux.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA STEP

M. Apothéloz remercie *M. Grunauer* qui a préparé la présentation (dias 10-11). Il ne va pas aller dans les détails, la présentation étant annexée au PV.

- La révision annuelle du four a eu lieu avec beaucoup de travaux de maintenance. Malgré son âge vénérable il fonctionne bien et on a pu prendre en charge des boues externes (voir tonnages indiqués dans la dia). *Mme Jatton* demande quels sont les périmètres de la STEP de Vidy. *M. Grunauer* répond qu'il s'agit des périmètres de Gedrel, SADEC et VALORSA. Il ajoute que la production propre de la STEP n'est pas mentionnée mais qu'elle est un peu inférieure au total du reste.
- Il y a des travaux de reprise à faire sur les installations déjà en exploitation avec des fois des aspects sécurité assez importants. La liste des travaux est mentionnée dans la dia, le plus important étant la création d'un 3^{ème} dégrilleur d'orage.
- Un chargé de sécurité, presque entièrement dédié à la STEP est venu en appui pour assurer la sécurité du personnel d'exploitation, la sécurité du chantier étant assurée par une entreprise externe mandatée.
- L'assistance de Suez pour la mise en service de la biologie comprend un ingénieur à 100% sur site. Son travail sera de préparer au mieux les équipes à la mise en service car ce sera un changement de fonctionnement complet par rapport à l'ancienne biologie. L'ingénieur peut faire appel à des spécialistes chez Suez si besoin.

Mme Petoud remercie *M. Apothéloz* et demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

5. AVANCEMENT DU PROJET STEPACT

M. Maurer commente l'avancement du projet LI3 puisque le sujet de la biologie a déjà été évoqué lors du budget (dia 12). La nouvelle ligne d'incinération sera dans un bâtiment à construire qui viendra s'accoler au bâtiment d'incinération actuel. Déposée au début juin 2025, la demande de permis de construire est actuellement en consultation auprès des services de la Ville. Les retours des services sont positifs et, dès que l'ensemble des retours aura été reçu, la mise à l'enquête publique démarrera ; la Commune transmettra alors la demande de permis de construire au Canton qui devra à son tour faire ses remarques. On espère un permis de construire à fin mars 2026. L'équipe de projet a déjà préparé les appels d'offres pour le génie civil dans l'idée d'ouvrir le chantier durant le 2^{ème} trimestre 2026, avec une durée de travaux prévue de 2 ans, 2 ans et demi. Lors de la mise en service projetée en 2028 si tout se passe bien, l'ancien four sera maintenu pendant un certain temps, prêt à prendre le relais s'il devait

y avoir un problème. Ensuite il sera complètement démantelé, le bâtiment gardé en l'état et un sas de réception construit pour les camions acheminant les boues externes. Cela constituera la fin des mauvaises odeurs sur le site.

Pour ce qui concerne le projet de nouveau bâtiment du Service de l'eau, l'avant-projet est terminé. Le bureau d'architecte lauréat du concours pilote les mandataires qui sont à présent tous à l'œuvre. Le projet d'ouvrage sera terminé d'ici à fin 2025, la demande de permis de construire interviendra dans la deuxième moitié de 2026 et le chantier est prévu d'être ouvert en 2027.

Pour le projet de traitement des micropolluants, on est toujours en attente de la réponse de la Confédération sur l'octroi des subsides.

En conclusion, ces prochaines années on peut s'attendre à plusieurs chantiers en parallèle sur le site.

Mme Petoud remercie *M. Maurer* et demande s'il y a des questions concernant ce sujet. Ce n'est pas le cas.

6. RETOUR SUR LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES SUR LA GESTION DES EAUX DE CHANTIER ET DES EAUX CLAIRES

Mme Petoud passe la parole à *M. Buchilly* pour exposer le dernier sujet (dias 13-22). *M. Buchilly* explique qu'on est en train de tester une manière de collaborer sur différents sujets avec les municipaux et techniciens de différentes communes. La semaine dernière il y a eu une journée sur la gestion des eaux claires à laquelle certains membres de cette assemblée ont participé. La matinée a été consacrée à la théorie et l'après-midi à la visite d'une fosse à impluvium avec le Service des parcs et domaines, avec qui le Service de l'eau collabore étroitement sur le sujet. Le résultat de cette journée est très positif : on a pu faire des partages de bonnes et mauvaises expériences qui pourront être repris dans les communes. Au niveau du territoire lausannois on est en train de recartographier la capacité d'infiltration de chaque zone. Cette nouvelle carte sera une aide à la décision importante. La cheffe de projet *Mme Daepfen* va transmettre tous les documents aux personnes qui ont participé à la journée qui peuvent ensuite les diffuser largement de leur côté. On est intéressés à avoir les retours des communes sur cette première journée, un questionnaire sera envoyé pour les récolter.

Une nouvelle séance de gestion des eaux de chantiers est organisée le 25 octobre à Saint-Sulpice avec la présentation de la nouvelle directive par le Canton. Il est encore possible de s'inscrire par le biais de l'adresse e-mail mentionnée.

Mme Petoud remercie *M. Buchilly* pour sa présentation et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine AG aura lieu à la STEP **le 11 mars 2026 à 17h30.**

8. DIVERS

Mme Petoud a deux divers qui concernent le PREE module 8 / AGEV. Il s'agit de trouver deux dates :

- Séance de préparation du budget AGEV 2027 : **29 avril 2026 à 15h à Ecublens.**
- Repas de l'équipe PREE : **29 janvier 2026, heure et lieu à déterminer.** Si quelqu'un a une idée de salle qu'on peut facilement privatiser pour un groupe d'une trentaine de personnes, qu'il la communique à *Mme Petoud*. Un choix sera ensuite fait et communiqué à tout le monde.

Mme Petoud ouvre la discussion sur d'autres divers. Il n'y en a pas d'autres.

Elle clôt l'assemblée et passe la parole à *M. Zolliker*. Ce dernier informe que la commune de Pully a le plaisir d'inviter tout le monde à une petite verrée dans le foyer attenant.

Fin : 18h24

Pour rédaction

Isabelle Burgy

Annexe :

- Présentation PowerPoint du secrétariat CISTEP